610 20 CT

I.R.H.P. 51-8.

COMMISSION DE L'ACIER

Réunion du 10 février 1947, à Bruxelles, sous la présidence de M. BUYSE.

Belgique: MM. BUYSE
CRAEN
BOLAND
VAN DER REST

France: MM. de la BAUME
BARADUC
BUREAU
IGONET
PERINEAU
COSTE
ARON
ROY

Pays-Bas: MM. KONING
BENTZ VAN DEN BERG
INGEN-HOUS
SLIGTING
ZELANDER

Luxemburg: MM. ELVINGER
CONROT
ROLLMAN
HENCKES

Sécrétariat Général du Conseil: MM. HERREMANS
de LOUVENCOURT
LEHEMBRE
POVEL
s' JACOB
Mme van LAETHEM

BZ 610.20 CT

© NA, 2.05.117, Buitenlandse Zaken, blok 1, 1945-1954 (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 10299
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00324

660.20 CS

Les Quatre Délégations ont marqué leur accord sur le procès-verbal ci-après:

I. - Le problème du potentiel sidérurgique laisser à l' Allemagne doit être examiné, en premier lieu, du point de vue de la sécurité.

Les Délégations belge et néerlandaise font observer que le problème de l' acier ne peut se disocier de celui des autres branches de l' activité allemande, qui devront concourir à l' établissement d'un équilibre raisonnable de la future économie allemande: elles accueillent avec satisfaction la proposition de Gouvernement francais de procéder, à brève échéance, à l'examen du problème dans son ensemble.

Sur une question posée par la Délégation néerlandaise, la Délégation francaise fait connaître que le souci de la sécurité devant l' emporter sur toute autre considération, en matière d' acier, on pourra, de ce fait, être amené à consentir le développement de certaines branches de l' activité allemande ayant un caractère pacifique que pourrait exiger l' équilibre de l' economie allemande. Les Délégations belge et luxembourgeoise se rallient à cette facon de voir.

II- La Délégation francaise a confirmé le point de vue exposé à Luxembourg le 7 Janvier 1947, par M.ALPHAND, et a remis une note précisant les résultats des travaux de ses Experts.La conclusion en est que les pays producteurs de l' Europe Centrale et Occidentale seraient en mesure de satisfaire aux besoins, largement évalu es, de leurs propres marches et des marchés d' exportation, en se substituant sur ces derniers aux exportations allemandes; les disponibilités restantes permettront, en outre, d'assurer les livraisons à faire à l'Allemagne pour couvrir, s'il y a lieu, l'excédent de ses beoins au-delà de ceux correspondant au potentiel fixé de 7.500.000 tonnes.

III-Les experts belges et luxembourgeois font connaître le résultat de leurs propres travaux. En se placant sur le terrain strictement économique, trois éléments sont à prendre en considération:

1°)- Consommation propre de l'Allemagne,

2°)- Exportations directes par l'Allemagne de produits sidérurgiques,

3°)- Exportations indirectes d'Allemagne.

Chacun de ces 3 points sont examinés successivement:

1°) - Consommation propre de l'Allemagne -

Celle-ci peut s'évaluer à un montant de 5 à 6 millions de tonnes; ce chiffre serait à corriger éventuellement, comme l'a fait observer la Délégation néerlandaise, pour tenir compte des besoins de la reconstruction allemande, l'échelonnement à fixer pour cette dernière devant faire l'objet d'un examen spécial.

Dans le cas où les besoins allemands ne seraient pas couverts par la seule production sidérurgique du pays, maintenue dans les limites du potentiel fixé de 7.500.000 tonnes, les Délégations belge et luxembourgeoise envisageraient favorablement la solution suggérée par la Délégation française, comportant d'éventuelles fournitures d'appoint de produits sidérurgiques à l'Allemagne.

2°)- Exportations directes par l'Allemagne de produits sidérurgiques

Les trois Délégations belge, française et luxembourgeoise sont d'accord sur l'intérêt qu'il y a à les supprimer en principe les Délégations belge et luxembourgeoise déclarent qu'à premiere vue les estimations de la Délégation francaise permettent de conclure á la possibilitéde couvrir tous les besoins. La Délégation néerlandaise présente les observations suivantes:

La question touche au problème vital de l'approvisionnement des Pays-Bas en acier, partiellement assuré, avant-querre, par l'Allemagne.

Le problème doit, en conséquence, faire l'object d'un examen plus approfondi concernant les possibilités réelles d'appovisionnement des Pays-Bas, tant en qualité qu'en quantité, par les autres pays producteurs. Les autres Délégations estiment que, sous réserve d'une utilisation plus complète de leur capacité présente de production - utilisation limitée seulement aujourd'hui par l' insuffisance des réceptions de charbon allemands - leur trois pays sont en mesure de donner aux Pays - Bas tous apaisements nécessaires. Il a été convenu que le Gouvernement néerlandais ferait connâitre, aussitôt que possible, à fin d'études par les trois autres Gouvernements, la nature de ses besoins. Il a été également admis que pourrait être examinée l' incidence de ces dispositions sur l'équilibre des échanges entre les Pays-Bas et l'Allemagne.

La Délégation néerlandaise a insisté sur la fait que le problème présente, pour son pays, un caractère d'urgence; les autres Délégations ont fait connaître que sa solution serait, en tout état de cause, plus facilement trouvé dans l'accroissement des productions sidérurgiques des trois pays plutôt que dans le développement de la production allemande; en effet, celle-ci devra de toute manière, être réservée, pendant longtemps encore, aux besoins intérieurs de l'Allemgne.

6020 CS

Les trois Délé gations soulignent, à cet égard, que la fixation rapide du potentiel sidérurgique de l'Allemagne faciliterait la réalisation d'un accord interallié sur la répartition de la production de la Ruhr et, par là même, l' extension rapide de la production sidérurgique des 3 Pays.

La Délégation néerlandaise se réserve d'en référer à son Gouvernement.

3°) - Exportations indirectes d'Allemagne.

Les estimations des experts belges et luxembourgeois seront revues à la lumière des décisions à intervenir sur le niveau des diverses branches de l'activité allemande.

L'ensemble des travaux des experts belges et luxembourgeois a retenu particulièrement l' attention de la Commission; il a été décidé qu'il ferait l'object de communications écrites aux autres Délégations, afin de faciliter les études de la Commission des Contacts Industriels qui doit se réunir à Paris le 19 Février.

IV- Un échange de vues a eu lieu en ce qui concerne, d'une part, la nature du contrôle à exercer sur l'industrie sidérurgique allemande et, d'autre part, sur les proportions respectives à fixer dans les productions allemandes d'acier Thomas et Martin. Les quatre Délégations s'accordent pour estimer que les livraisons d'acier à faire éventuellement à l'Allemagne devront l'être en acier Thomas.